



## Cleemy Notes de frais

Gestion des notes de frais

Guide utilisateur et manager



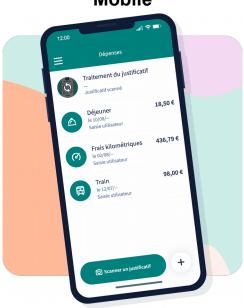


### Vous pouvez accéder à Cleemy Notes de frais depuis :

Web



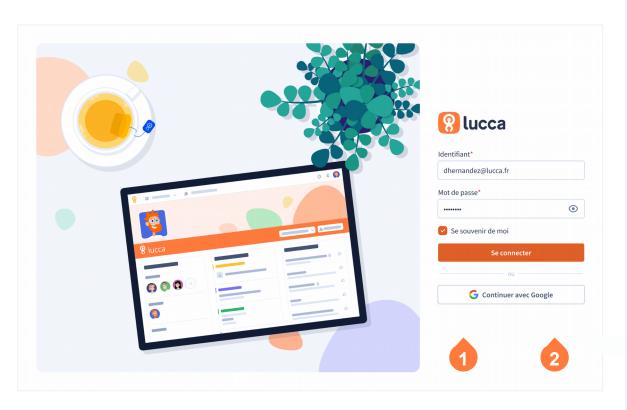
**Mobile** 



L'URL est de la forme

https://fftt-isere.ilucca.net

### Accès et authentification web

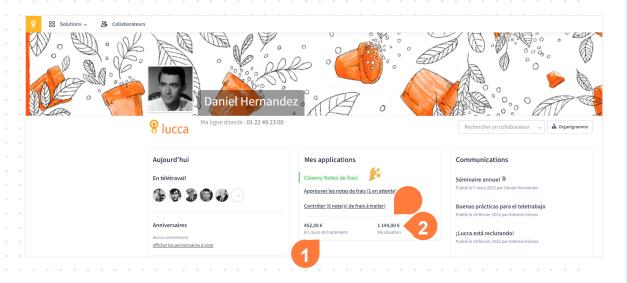


- En cas d'oubli de mot de passe, cliquez ici et saisissez votre email.
- Si vous n'avez pas de mot de passe, cliquez ici et saisissez votre email.

Si vous avez une connexion Google Apps, il suffit de cliquer sur le bouton et de vous authentifier avec Google.

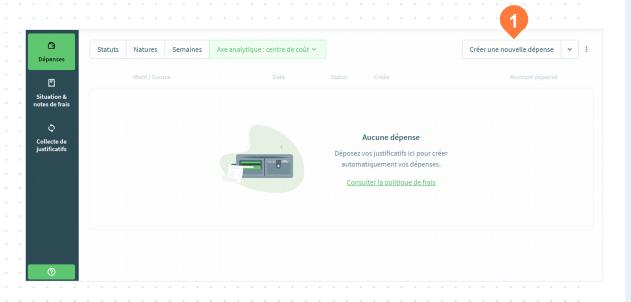
g Connexion avec Google

### Page d'accueil



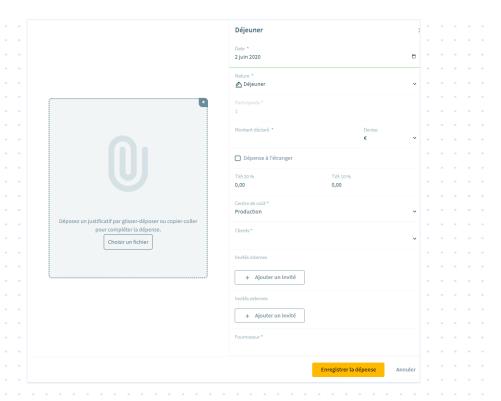
- Vous visualisez le montant des notes de frais que vous avez en cours.
- Vous visualisez la totalité des frais que vous avez engagés.
- Des liens rapides vous permettent d'accéder directement à certains onglets.

Créer une nouvelle dépense



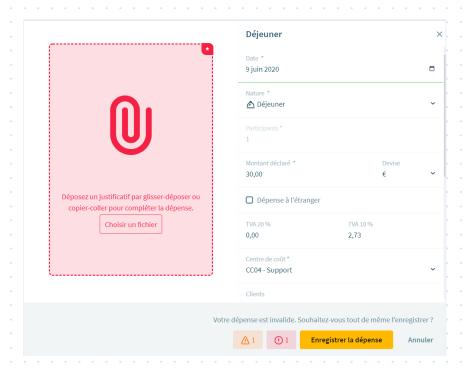
Créez manuellement une nouvelle dépense depuis ce bouton d'action.

Créer une nouvelle dépense



Les dépenses peuvent être supprimées ou modifiées à tout moment par le collaborateur tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une note de frais.

Enregistrer une dépense en brouillon



Vous pouvez enregistrer une dépense même si elle comporte des informations obligatoires manquantes. Cette dépense aura le statut «Invalide» et ne pourra pas être déclarée au sein d'une note de frais.

#### Alertes et erreurs:

 $\Lambda$ 1

Une alerte permet de mettre en évidence une dépense anormale.

① 1

Une erreur, rend la dépense invalide et bloque donc sa déclaration.

#### Importer vos justificatifs





Importez ou déposez un justificatif pour créer une nouvelle dépense complétée par lecture automatique des champs.

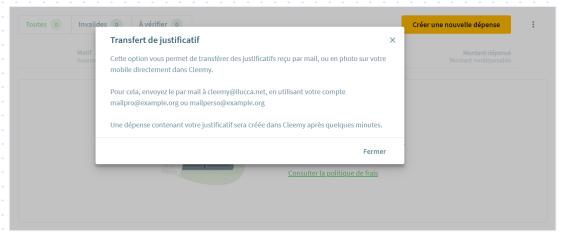
Cleemy saisira pour vous les informations détectées telles que la date, le montant ou la TVA.

Visualisez le justificatif en cours de traitement.

Attention, uniquement les fichier PNG, JPEG, JPG et PDF de moins de 3Mo seront soumis à la lecture automatique.

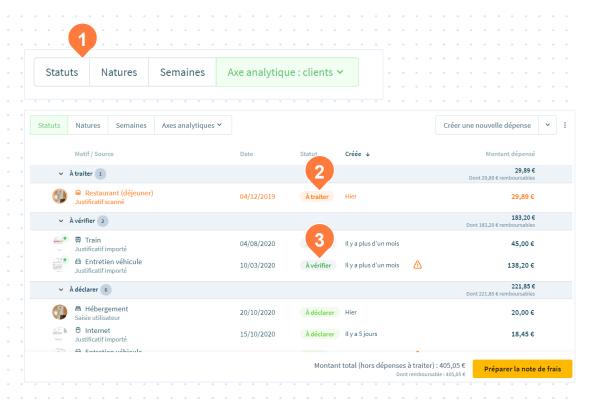
#### Transfert de justificatif





Transférez vos justificatifs reçus par email à cleemy@ilucca.net pour créer automatiquement une dépense dans Cleemy notes de frais.

Regroupement des dépenses



- Avant de déclarer vos dépenses, vous pouvez les traiter en les regroupant selon différents critères : le statut, la nature, la semaine concernée ou par section analytique (en fonction de votre paramétrage).
- Statut «à traiter» : Dépense pour laquelle il manque un élément obligatoire ou qui présente une alerte bloquante.
  Ces dépenses ne peuvent pas être déclarées.
- 3 Statut «à vérifier»: Dépense créée automatiquement nécessitant votre vérification.

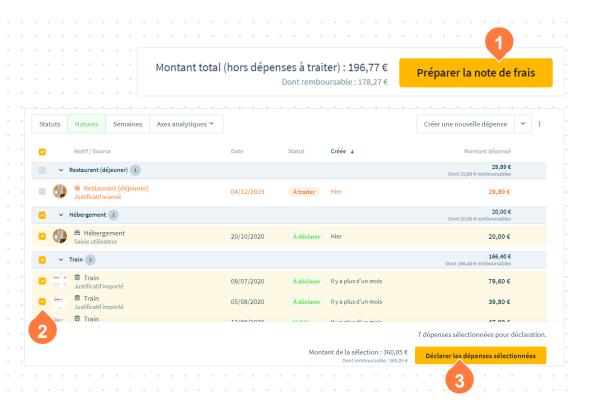
Politique de frais



Retrouvez les règles appliquées par votre société en matière de gestion des notes de frais :

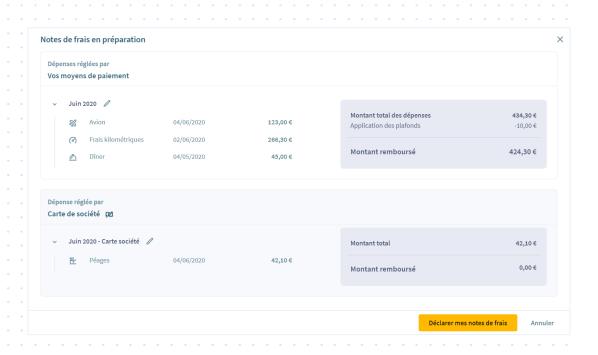
- En accès direct, lorsque votre espace ne contient pas de dépense.
- À tout moment, dans les options avancées.

Préparer une note de frais



- Cliquez sur «Préparer la note de frais» afin de déclarer vos dépenses pour approbation. Toutes les dépenses hors celles «à traiter» (qui ne peuvent être déclarées) seront sélectionnées.
- Si besoin, désélectionnez les dépenses que vous ne souhaitez pas inclure dans votre note de frais.
- Cliquez sur «Déclarer les dépenses sélectionnées» pour déclarer les dépenses choisies sous une ou plusieurs notes de frais.

Déclarer une note de frais



Vous pouvez regrouper toutes les dépenses dans une même note de frais. Cleemy Notes de frais propose un nom par défaut que vous pouvez modifier.

En cliquant sur « Déclarer mes notes de frais », un mail de notification est envoyé à la personne responsable de l'approbation de la note de frais.

Si une partie des dépenses a été réglée par carte de société, Cleemy Notes de frais va regrouper ces dépenses dans une note de frais séparée.

### Remise des justificatifs



Si vous avez notre option des justificatifs dématérialisés, il vous suffit d'ajouter votre justificatif à votre dépense dans Cleemy Notes de frais. Une fois votre note de frais approuvée et contrôlée vous pouvez la jeter!

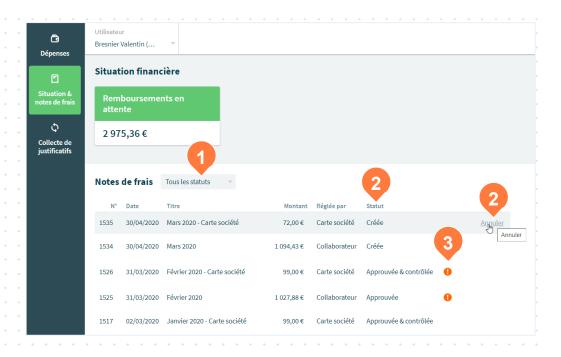
#### **Enveloppe:**

Regroupez tous les justificatifs de votre note de frais dans une enveloppe.

Reportez le numéro de la note de frais que vous venez de déclarer, ainsi que votre nom et la date avant de la transmettre à la comptabilité.

### Onglet notes de frais

Suivre ses notes de frais



- Filtre «Statut»

  Cette liste déroulante permet de filtrer et d'afficher les notes de frais en fonction de leur état : « Créée », « Validée » ou « Payée ».
- 2 Statut
  Il est toujours possible d'annuler une note
  de frais qui est seulement à l'état « Créée ».
  Lorsqu'une note de frais est annulée, son
  contenu se retrouve dans l'onglet «
  Dépenses ».
- Cette alerte signale une anomalie (ex : le dépassement d'un plafond, la déclaration d'une dépense un jour d'absence).

### Onglet notes de frais

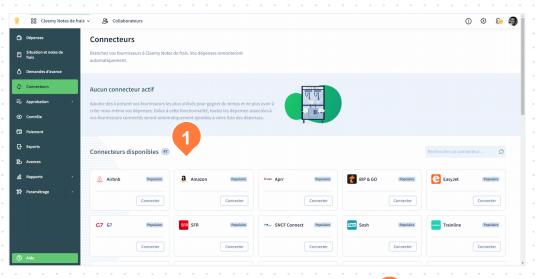
Suivre sa situation financière

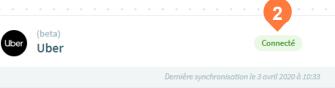


- Remboursement en attente
  Somme du montant des notes de frais
  déclarées en attente de paiement.
- Avances ponctuelles
  Résumé des avances ponctuelles en cours
  du collaborateur. Cette fenêtre n'apparaît
  que si vous avez un jour reçu des avances.
  En cliquant sur la fenêtre vous pouvez
  obtenir l'historique.
- 3 Avances permanentes

### **Onglet connecteurs**

Synchroniser les remontées de factures



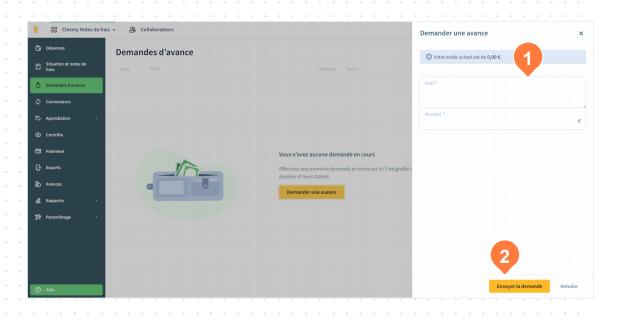


Cleemy Notes de frais peut collecter automatiquement les justificatifs de vos achats auprès de sites marchands. Vous retrouverez vos justificatifs dans l'onglet Dépenses le lendemain de leur émission par le fournisseur.

- Connecteurs disponibles
  Liste des fournisseurs disponibles; il vous
  suffit de sélectionner le site marchand et
  renseigner vos identifiants de connexion
  propre à ce fournisseur.
- Statut d'un fournisseur
  Connecté: Connexion fonctionnelle.
  Action requise: Action requise de votre part
  pour établir la connexion.
  Erreur: Connexion stoppée, en cours de
  correction chez notre partenaire.

### Onglet demandes d'avance

Suivre les demandes d'avances

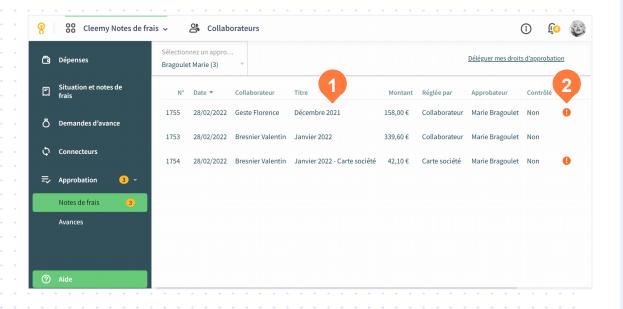


Ce module vous permettra de réaliser des demandes d'avance auprès de votre manager, de suivre son statut ainsi que consulter l'historique des demandes passées.

- Le formulaire contient deux champs obligatoires : le montant et le motif qui vous permet de justifier et contextualiser votre demande.
- «Envoyer la demande», permet de transmettre votre demande pour approbation à votre manager.

### **Onglet approbation**

Réservé au manager



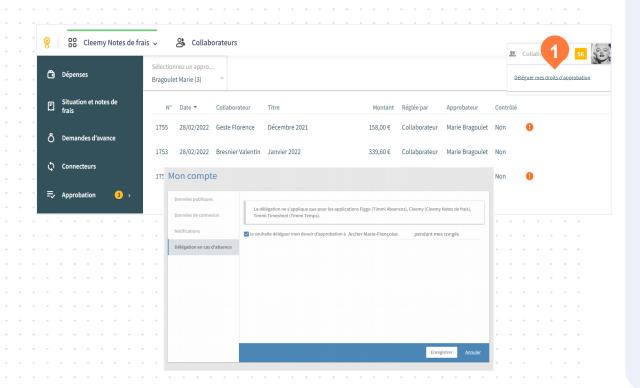
#### **Approbation**

Dans l'onglet approbation, toutes les notes de frais en attente d'approbation du manager sont affichées. Le manager peut les valider, refuser ou demander des précisions. Les notes de frais sont affichées en fonction de leur date de création, qu'elles soient contrôlées ou non. N.B.: l'approbation est maintenant disponible sur l'application mobile (voir diapo 27)

- Détails
  Le manager peut accéder aux détails
  d'une note de frais en cliquant sur celle-ci
  dans la liste.
- Cette alerte signale une anomalie (ex : le dépassement d'un plafond, la déclaration d'une dépense un jour d'absence).

### **Onglet approbation**

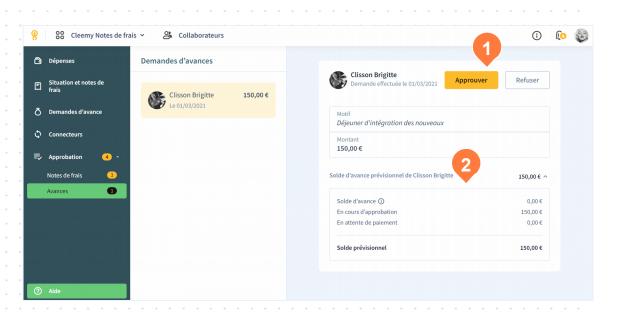
Réservé au manager





### **Onglet approbation - Avances**

Réservé au manager



#### **Approbation - Avances**

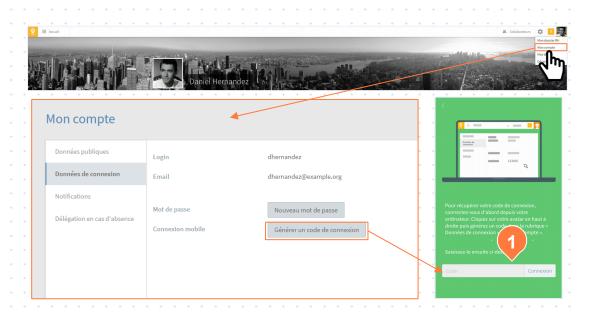
Dans cet onglet, toutes les demandes d'avances en attente d'approbation du manager sont affichées. Le manager peut les valider ou les refuser.

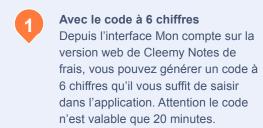
- Approbation
  Le manager peut approuver ou refuser la demande d'avance des collaborateurs.
- Solde prévisionnel

  Le manager peut consulter le solde
  d'avance prévisionnel du collaborateur avec
  le détail de sa situation.

### Accès à l'application mobile

Pour vous connecter à votre compte, **trois possibilités** :





### Accès à l'application mobile

Pour vous connecter à votre compte, trois possibilités :



Avec le Magic Link
Saisissez votre email, et nous vous
enverrons un lien qui vous connectera
automatiquement à votre compte.
Attention, pour cela il faut que vous
ayez accès à votre messagerie
professionnelle depuis votre
smartphone ou tablette.

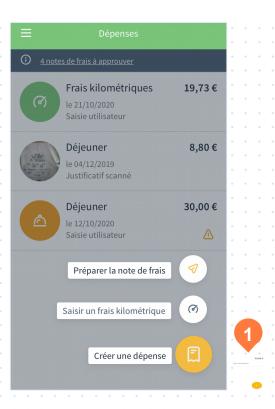
### Accès à l'application mobile

Pour vous connecter à votre compte, **trois possibilités** :



Avec votre compte entreprise
Si vous avez une connexion Google
Apps (ou autre compte entreprise), il
suffit de cliquer sur le bouton et de
vous authentifier.

### Saisir une dépense





Pour créer une dépense, utilisez le **bouton +**.

Il vous donnera la possibilité de créer une nouvelle de dépense, de saisir un frais kilométrique ou de préparer votre note de frais.

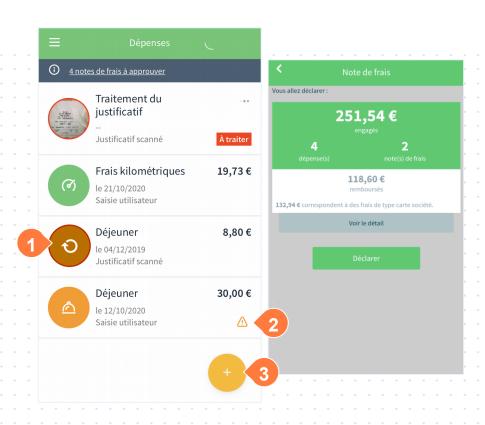
# Lecture automatique des justificatifs (OCR)





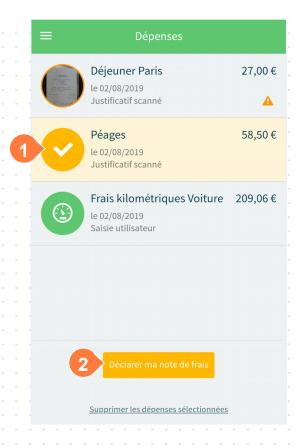
- Si la lecture automatique des justificatifs est activée, il vous suffit de sélectionner «Scanner mon justificatif» pour lancer la création automatique de la dépense associée. « Traitement du justificatif » apparaît tant que l'OCR n'a pas terminé de fonctionner.
- La mention «à traiter» concerne les dépenses incomplètes : soit car elles n'ont pas pu être créées par l'OCR soit parce qu'une information obligatoire (ex: analytique) demande la saisie du collaborateur. Il vous suffit de cliquer dessus pour la compléter.

### Déclarer une note de frais



- Ce symbole indique que la dépense a été créée hors ligne et n'a pas encore été synchronisée. Glissez la liste vers le bas pour forcer une synchronisation.
- Ce symbole indique une dépense avec alerte : plafond atteint, dépense un jour d'absences...
- Pour déclarer toutes vos dépenses au sein d'une note de frais, cliquez sur ce bouton puis sur « Préparer la note de frais ». Vous aurez alors un récapitulatif de ce qui va être déclaré.

### Déclarer une note de frais



#### Déclarer uniquement certaines dépenses :

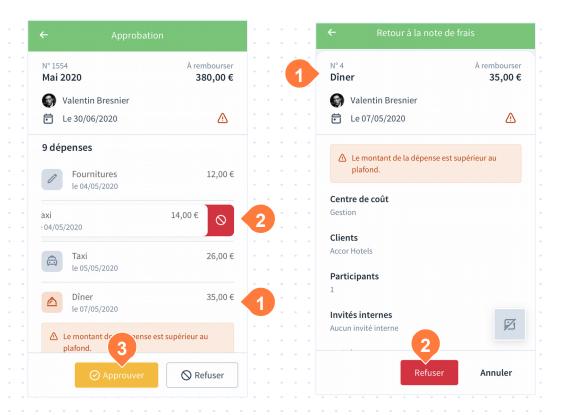
vous pouvez sélectionner des dépenses via un appui long sur la ligne que vous souhaitez sélectionner.

- Ce symbole indique que la dépense est sélectionnée.
- Vous pouvez déclarer une note de frais comprenant la dépense sélectionnée.

Vous pouvez créer des dépenses sans avoir accès à internet, dans ce cas elles apparaîtront comme non synchronisées. Il faut les synchroniser avant de pouvoir les déclarer en note de frais. Pour lancer une synchronisation, glissez la page vers le bas, vous verrez apparaître le mot « Synchroniser ».

Si vous devez imputer vos dépenses sur des sections analytiques, ou ajouter des invités, une connexion internet est nécessaire.

### Approuver une note de frais

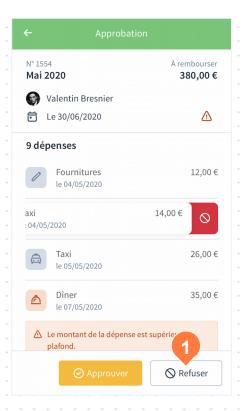


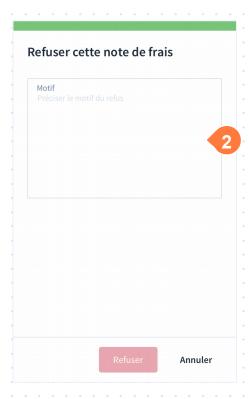
Visualisez les notes de frais à approuver de vos collaborateurs supervisés depuis le menu Approbation.

- Cliquez sur une dépense pour consulter ses informations détaillées comme son justificatif.
- Si vous souhaitez refuser une seule dépense, il vous suffit de la faire glisser vers la gauche et valider depuis la liste ou de cliquer sur «Refuser« depuis la dépense.
- Une fois vos vérifications terminées, vous pouvez approuver la note de frais.

Conseil : concentrez-vous sur les dépenses avec une alerte.

### Refuser une note de frais

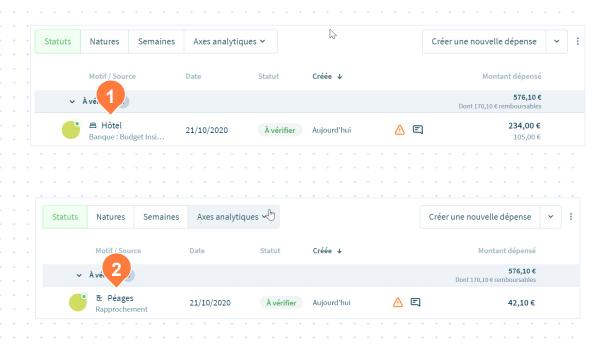




- Si vous souhaitez refuser toutes les dépenses de la note de frais, cliquez directement sur le bouton Refuser.
- Vous devrez renseigner obligatoirement le motif avant de pouvoir refuser la note de frais.

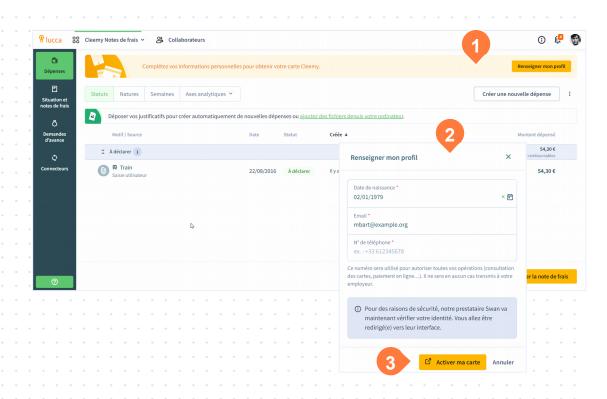
### **Synchronisation bancaire**

#### Powens



- Source de la dépense
  Powens. Dépenses remontées
  automatique de vos cartes de société ou
  affaire. La dépense reste invalide tant
  qu'elle n'est pas complète.
- Source: Rapprochement
  Si vous avez synchronisé Cleemy Notes
  de frais avec des flux bancaires, ceux-ci
  sont automatiquement rapprochés des
  dépenses créées par reconnaissance de
  caractères (slide 19).

#### Vérification d'identité



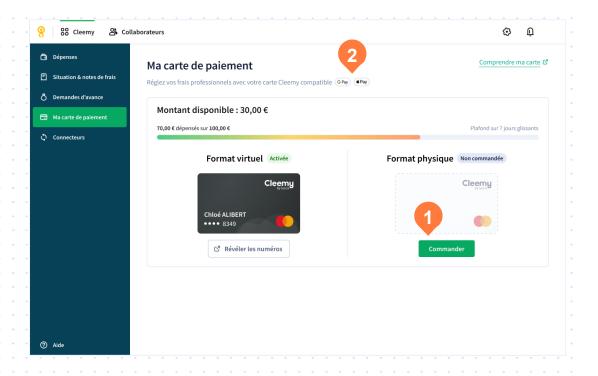
- Carte attribuée
  Lorsqu'une carte Cleemy vous est
  attribuée, vous devrez alors compléter
  vos informations pour l'obtenir.
- Renseigner mon profil
  Le numéro de téléphone vous permettra
  de valider vos paiements en ligne.
- Activer ma carte

  Vous allez recevoir un sms pour valider

  votre numéro de téléphone et effectuer

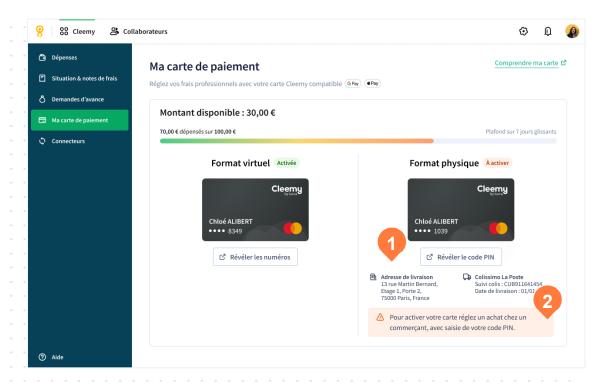
  une étape de vérification d'identité.

#### Commande au format physique



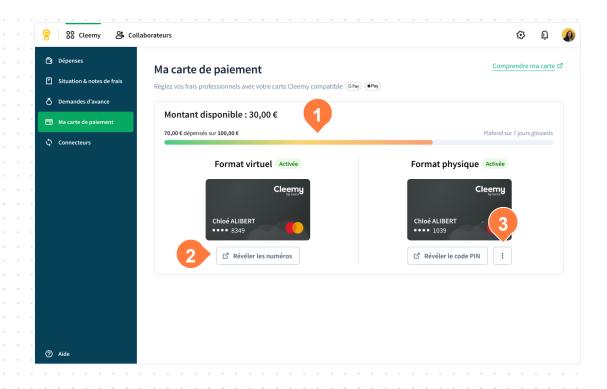
- Commande du format physique
  Cette option est disponible uniquement si
  votre gestionnaire vous a autorisé à
  commander vous-même votre format
  physique. Dans le cas contraire, ce
  dernier effectuera la commande pour
  vous.
- Apple et Google Pay
  La carte Cleemy est compatible Apple et
  Google Pay pour tout marchand
  acceptant le sans contact. Il n'y a pas de
  limite de montant lié au sans contact car
  une authentification (code, faceID...) est
  demandée au paiement.

#### Consultation de ma carte



- Suivi de livraison
  Une fois votre carte commandée par
  vous-même ou votre gestionnaire, vous
  pourrez suivre vos informations de
  livraison.
- Activation du format physique
  Un premier achat chez un commerçant
  avec saisie du code pin est nécessaire
  pour activer le format physique de votre
  carte.

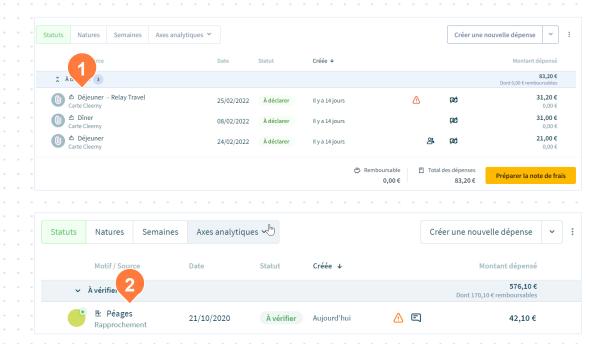
#### Consultation de ma carte



- Montant disponible

  Montant disponible en fonction du plafond
  de votre carte et du montant dépensé.
- Révéler les numéros / code PIN
  Consultez les numéros du format virtuel
  ou votre code PIN, en validant l'opération
  depuis le SMS reçu.
- Options avancées Format physique
  Suspendez temporairement votre carte
  ou faites opposition en cas de perte. Le
  format virtuel sera toujours actif.

#### Synchronisation en 24 heures



- Source de la dépense
  Carte Cleemy. Dépenses remontées
  automatique de vos cartes de société ou
  affaire. La dépense reste invalide tant
  qu'elle n'est pas complète.
- Source: Rapprochement
  Si vous avez pris en photo votre
  justificatif avant la synchronisation de la
  transaction, ce dernier sera
  automatiquement rapproché de la
  dépense de source Cleemy à sa
  synchronisation.